
Communiqué

Le 25 août 1995

N° 150

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS NOMMENT UN MÉDIATEUR DANS L'AFFAIRE DU SAUMON DU PACIFIQUE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Brian Tobin, ont annoncé aujourd'hui que le Canada et les États-Unis se sont entendus sur la nomination de l'ambassadeur Christopher Beeby, de Nouvelle-Zélande, en qualité de médiateur dans le différend qui les oppose quant à la mise en œuvre du Traité sur le saumon du Pacifique.

M. Beeby, qui exerce actuellement la charge d'ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, compte se retirer prochainement du service extérieur de son pays. Il débutera ses fonctions de médiateur en octobre. La procédure de médiation devrait être menée à bien avant la fin de 1995.

« Nous avons bon espoir que la procédure de médiation nous permettra de régler notre différend bilatéral concernant la gestion de cette précieuse ressource », a déclaré M. Ouellet.

« Cette nomination marque un point tournant vers la conclusion d'un accord sur l'application du principe de partage équitable des captures dans le cadre du Traité sur le saumon du Pacifique, a indiqué pour sa part M. Tobin. J'ai toute confiance que M. Beeby saura nous aider à résoudre cette difficile question. »

Le médiateur aura pour mission d'assister le Canada et les États-Unis dans leur recherche d'une solution aux problèmes que pose la mise en œuvre du Traité, entré en vigueur en 1985. La procédure de médiation n'a aucun caractère obligatoire. Les deux gouvernements espèrent toutefois qu'elle leur permettra de régler leurs désaccords, de manière que le Traité puisse remplir sa promesse de reconstituer les stocks de saumon de la côte ouest et de procurer aux deux parties des bénéfices équivalant à leur production de saumon.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada